

DEMANDE DE RCPE 2026 « Responsabilité Civile Propriétaire d'Équidés »

Document à retourner à l'ACILOR avec la demande de licence, **uniquement** si vous demandez une ou plusieurs assurances pour votre (vos) équidé(s) (8 maximum par licence)

Vous devez être titulaire d'une licence en cours de validité pour demander une extension « RCPE »

CAVALIER NOM ET PRÉNOM :

.....

Les chevaux doivent avoir un numéro SIRE pour être assurés.

Le numéro SIRE doit être renseigné en entier : 8 chiffres et une lettre.

	Nom complet du cheval	N° SIRE (<u>obligatoire</u>)	Tarif	
1			37 €	
2			26 €	63 €
3			26 €	89 €
4			26 €	115 €
5			26 €	141 €
6			26 €	167 €
7			26 €	193 €
8			26 €	219 €
TOTAL à régler à l'ACILOR				

8 RCPE MAXIMUM PAR LICENCE

ATTESTATION D'ASSURANCE : l'Acilor ne peut pas délivrer les attestations d'assurance.

Les cavaliers doivent télécharger leur attestation RCPE en se connectant au site **Helmett** (il faut pour cela se créer un compte en cliquant en haut sur le bouton "Espace Licenciés") : <https://www.helmett-sport.com/rcpe>

Détails des garanties de l'assurance RCPE en ligne sur notre site internet <http://acilor.ffe.com/>
Rubrique "Infos" puis "Assurances".

Infos sur l'obtention du numéro SIRE : <http://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/au-cours-de-la-vie-du-cheval/enregistrement-base-centrale/>